



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

pass
Parcours d'Accès Spécifique Santé

LE GUIDE

parcoursup



Par le Tutorat Santé Lorraine

Sommaire

I. Agenda 2025-26



II. Création du dossier

1. Création du **compte**
2. Création du **dossier**



III. Candidater à une formation

1. **Trouver** une formation
2. **Formuler ses vœux**
3. **Compléter** son **dossier** de candidature



IV. Résultats des vœux

1. **Réponses** possibles des formations
2. **Confirmer** la **candidature**
3. **Deuxième Vague**



V. Foire aux questions



VI. Les contacts



I. Agenda 2025-2026

INFOS

Novembre 2025 → Janvier 2026

- Info et découverte des Formations

VOEUX

19 Janvier 2026

- Début formulation des vœux

12 Mars 2026

- FIN FORMULATION DES VOEUX !

1e Avril 2026

- **Dernier jour** pour compléter les dossier et confirmer les vœux !

RÉPONSES

2 Juin 2026

- Début de la phase d'admission principale

11 Juillet 2026

- Fin de la phase principale

11 Juin 2026

- Début phase complémentaire (*jusqu'à 10 nouveaux vœux formations ayant encore places à proposer*)

10 Septembre 2026

- Fin de la phase complémentaire

II. Création du dossier

 Il faut bien différencier **compte** et **dossier** Parcoursup !

1. Création du compte

Tout le monde peut avoir un **compte** Parcoursup (*Terminales, Premières, Secondes, parents, professeurs...*).

Pour se créer un compte :

1 Chercher dans le moteur de recherche :
<https://www.parcoursup.gouv.fr/>

2 Cliquer sur “**Me connecter**”, en haut à droite de la page.

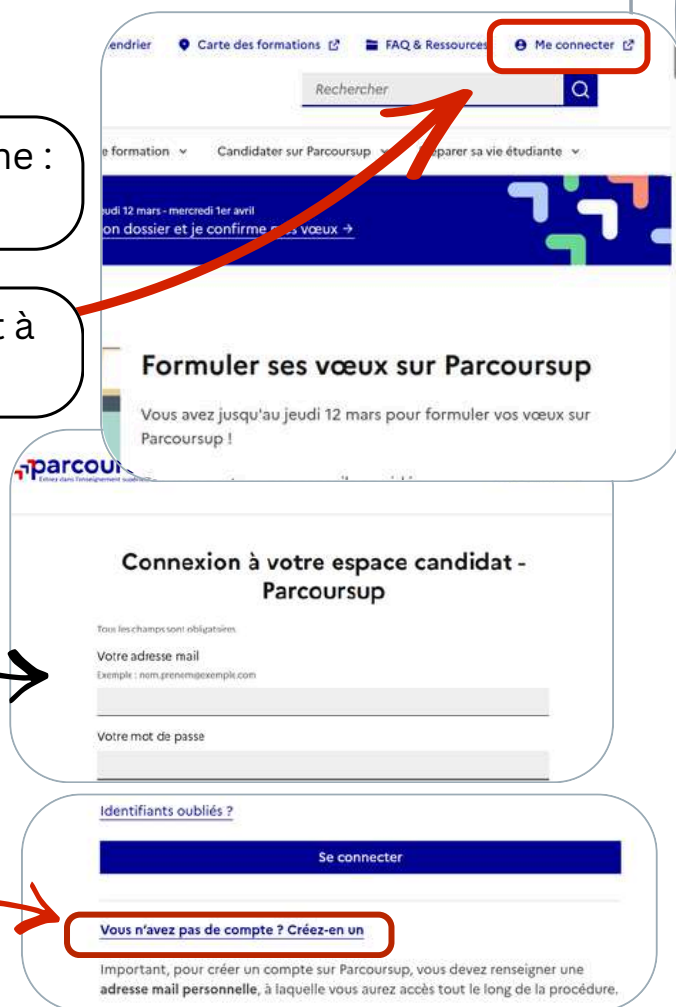
3 On arrive sur la page ci-contre, **descendre** sur la page.

4 Cliquer sur “**Vous n’avez pas de compte ? Créez-en un**”.

5 Entrer son **adresse mail** (celle envoyée au lycée, retrouvable en contactant la scolarité de l’établissement).

6 Choisir un **mot de passe**.

7 **Valider** l’adresse (un code de validation est envoyé à cette adresse).



Le guide Parcoursup

Lecandidat, parent, professeur ou autre peut consulter la **carte des formations**, mettre certaines formations en favoris ou encore utiliser le comparateur.

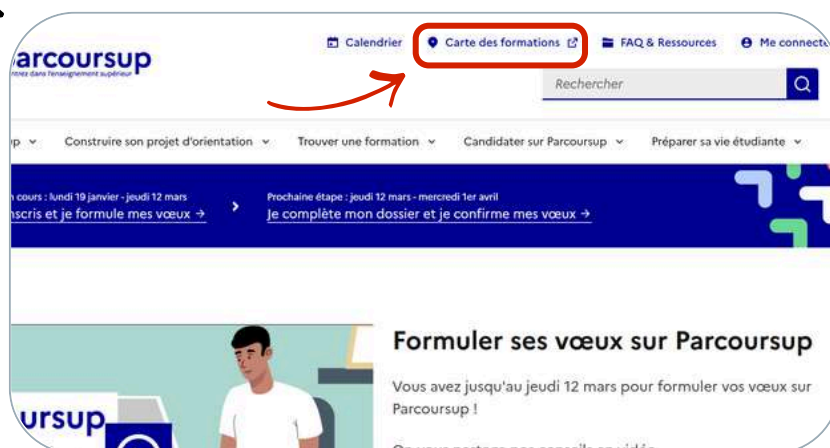
Pour accéder à la carte des formations :

1

Chercher dans le moteur de recherche
“<https://www.parcoursup.gouv.fr/>”

2

On arrive sur cette
page d'accueil.



3

Cliquer sur “**Carte des formations**”.

4

Toutes les **informations** sur les **formations**
sont disponibles ici.



RQ : Les **identifiants** du **Compte** Parcoursup restent les mêmes tous les ans, et il est **indispensable** d'avoir un Compte pour créer son **Dossier** Parcoursup.

2. Création du Dossier

Il est tout d'abord nécessaire de créer un **compte** Parcoursup en utilisant, pour les lycéens, l'**adresse mail** transmise au **lycée** (*il est possible de retrouver cette adresse mail en contactant la scolarité de l'établissement*).

Pour créer son dossier :

1 **Se connecter** avec son compte Parcoursup.

2 Une fois connecté, **lire la charte**.
Signer la charte en bas de la page



3 Suivre les différentes **étapes** (*pour les lycéens, il est possible que la plupart des informations soient déjà préremplies par l'établissement*)



4 **Remplir** les informations demandées ; l'INE (*Identifiant national élève, composé de 11 caractères : 10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres et retrouvable sur les bulletins scolaires ou sur le relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat.*)

5 **Vérifier** les informations préremplies, **modifier** les erreurs ou les **signaler** (*les notes du baccalauréat ne sont pas modifiables en cas d'erreur*).

6 Valider en cliquant sur "**Finaliser mon Inscription**".

A SAVOIR :

Dans la partie "**scolarité**" de la création du dossier, les rubriques "**éléments liés à ma scolarité**", et dans la partie "**mes activités**", les rubriques ne sont **pas obligatoires** mais il est fortement **recommandé** de la remplir (*elle est indispensable pour des formations comme les IFSI ou la licence STAPS*). Elles permettent de valoriser les expériences **personnelles** (*par exemple la participation aux journées portes ouvertes, matinées d'immersion, des responsabilités prises au lycée, des stages, des emplois comme des engagements associatifs ou de type service civique ou SNU, l'implication dans une Cordée de la réussite, toute pratique culturelle ou sportive etc....*).

→ Il est **important** de réfléchir au contenu de ces rubriques, il sera **transmis** aux **établissements** faisant partie des vœux du candidat.

Les candidats en situation de **handicap** peuvent remplir la **fiche de liaison** (*le candidat peut décider de la remplir ou non, ce n'est pas obligatoire*). Elle ne sera **pas transmise** aux établissements pour l'examen de la **candidature**. Une fois la phase d'admission passée, à la **demande de l'élève**, la fiche de liaison peut être **transmise** au **référént handicap** de l'établissement pour préparer au mieux la scolarité de l'élève.

Pour les **sportifs de haut niveau** et **artistes confirmés**, il est également possible d'indiquer leur situation sur le dossier, elle sera **transmise** au responsable de formation de l'établissement qui adaptera l'emploi du temps.

Une **vidéo** est disponible en cas de difficulté à la création du dossier : "**comment créer son dossier candidat**". On peut la retrouver sur la page d'accueil du site.

III. Candidater à une formation

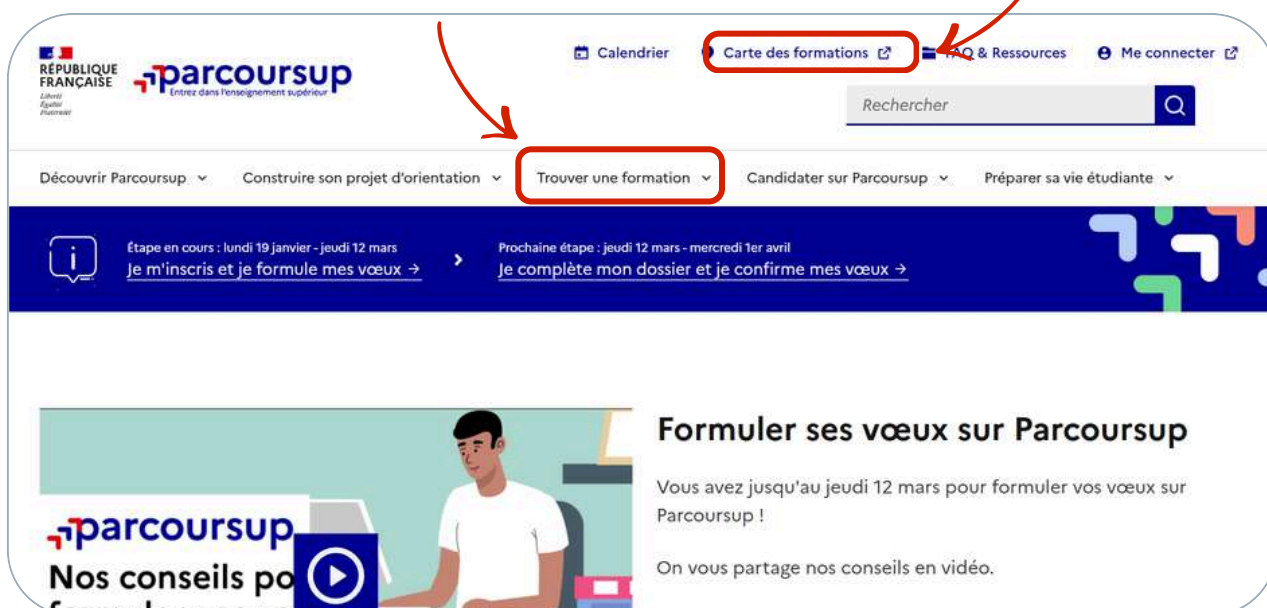
1. Trouver une formation

Il est important de se **renseigner** sur les formations **en amont** via différents moyens :

- Les **forums** de l'orientation
- Les matinées **d'immersions**
- Les **stages**
- Le site **Onisep**
- Les **psychologues de l'Education Nationale**
- **Parcoursup**

Il est possible de consulter la **Carte des formations**, on y retrouve plusieurs informations pour découvrir la formation, les **débouchés**, les modalités **d'admission** mais aussi comment **contacter** l'établissement ou l'**étudiant ambassadeur Parcoursup** de la formation. Il en existe pour la plupart des formations.

Il existe également la rubrique "**Trouver une formation**" où l'on retrouve des informations sur **chaque catégorie** de formations (*santé, enseignement, agriculture, travail social, formations à distance*) et des **conseils** pour trouver une formation.



Le guide Parcoursup

Pour accéder aux filières de santé ; **Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie et Ergothérapie**, les formations disponibles via Parcoursup sont **PASS, L.AS** et **STAPS** (*pour Kinésithérapie et Ergothérapie*) ;

- **PASS : Parcours d'Accès Spécifique Santé** Nancy et Metz :

FACULTÉ	OPTION
Faculté de Médecine Maïeutique et métiers de la santé	Sciences pour la santé
	Sciences de la vie
	Physique
	Chimie
	Informatique
	Economie
	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)
	Droit

RQ : Les **cours** en **PASS** se font sur le campus de la **Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la santé**, les **options** sont sous le format de **vidéos**.

- **L.AS : Licence Accès Santé,**
 - Nancy ;

FACULTÉ	LICENCE
Faculté de Médecine Maïeutique et métiers de la santé	Sciences pour la santé
Faculté des sciences et technologies	Sciences de la vie
	Physique - Chimie
	Informatique
	Mathématiques
Faculté des sciences du sport	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)
Institut des sciences du digital, management et cognition (IDMC)	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)

RQ : Les **options** disponibles en PASS comptent pour des **sous-voeux**, demander toutes options d'**un PASS** compte donc pour **un seul voeu**. Contrairement aux L.AS, **chaque Licence Accès Santé** compte pour **un voeu** à part entière.

- Metz ;

Faculté	Licence
UFR Sciences Fondamentales et Appliquées	Sciences de la vie
	Physique - Chimie
	Informatique
	Mathématiques
	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)
UFR Arts, Lettres et Langues	Langues Littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) - Allemand

RQ : Les **cours de Licence** se font sur le **campus de la licence** (ex : les cours de Sciences de la vie se font sur la Faculté des Sciences et Technologie de Nancy) et les **cours d'Accès Santé** sont sous format **vidéo**.

- **STAPS**, Nancy et Metz

Il faut **valider sa première année** de licence et candidater pour **Kinésithérapie** ou **Ergothérapie**. Les **places sont restreintes**, il faut donc faire partie des meilleurs de la promotion.

2. Formuler ses vœux

Il est possible de formuler **10 vœux** parmi les 25 000 formations proposées sur Parcoursup, **sans les classer**. Il est également possible de formuler des **sous-vœux**, pour une même formation, c'est le cas pour les options du PASS. Le PASS ne compte que pour **un seul vœu** et les sous-vœux relatifs aux **options** ne sont **pas comptés** dans le **nombre maximum de sous-vœux autorisés**.

Il est également possible de formuler 10 vœux supplémentaires en apprentissage.

RQ : Les **formations** ne sont **pas informées** des **autres vœux** formulés.

Pour formuler ses vœux, il faut se **connecter** et chercher les formations souhaitées via la **Carte des formations**. Il est toujours possible de consulter les **informations** de la **Fiche formation** pour être sûr(e) de son choix. Une fois la fiche consultée, pour candidater à la formation, il faut cliquer sur **“Ajouter à ma liste de vœux”** sur la Fiche formation.

Conseil du Tutorat :

Pour avoir plus de chance d'accéder au concours Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie et Ergothérapie, il est important de formuler **plusieurs vœux**. Les options de PASS n'étant que des sous-vœux, il est plus judicieux de toutes les demander. Et pour les LAS, il est aussi intéressant de demander plusieurs licences mais en veillant bien à choisir des licences qui nous intéressent.

Une **vidéo** est disponible en cas de difficulté à la formulation des vœux : **“nos conseils pour formuler vos vœux”**. On peut la retrouver sur la page d'accueil du site.

3. Compléter son dossier de candidature

Il faut savoir que la période de **formulation des vœux** prend **fin avant** la **date limite** pour finir de **remplir son dossier**, il s'agit de remplir les dernières **informations du dossier candidat** et de finaliser sa candidature pour chaque **formation** en **fournissant** certains **documents**.

Conseil du Tutorat :

Il est préférable de **compléter** son dossier de candidature au **fur et à mesure** plutôt qu'à la dernière minute, les risques **d'oubli** ou **d'erreur** sont moins importants.

Pour compléter son dossier (*cf p.6 ; II - Création du dossier, 2 - Création du dossier*), il est nécessaire de renseigner :

- Les informations concernant le **profil** et la **scolarité**,
- Les **expériences** professionnelles et personnelles, ainsi que les **compétences** extrascolaires dans la rubrique "**Mes activités et centres d'intérêt**" (*cette rubrique est facultative mais c'est un vrai plus dans le dossier*),
- Les **certifications** éventuellement obtenues (*BAFA, formation aux premiers secours, cours suivis à distance (MOOC), apprentissage ou approfondissement d'une langue hors de l'école, des séjours linguistiques*).
- La rubrique "**Autres projets**" (*ces informations ne sont pas transmises aux formations. Elles n'auront aucune influence sur l'examen des vœux mais elles permettent un meilleur accompagnement et suivi du dossier par l'équipe Parcoursup et les services académiques*).

Les potentiels informations/documents à fournir aux formations sont ;

- La **lettre de motivation**, uniquement lorsque la formation l'a demandée (*expliquer, en quelques lignes, la motivation, les démarches faites pour connaître les formations*). Attention, il ne faut **pas** renseigner son **nom et prénom** dans la lettre de motivation.
 - En cas de difficulté à la rédaction de la lettre de motivation, une **aide** est disponible sur **Parcoursup** dans la rubrique “**FAQ**”. Il est aussi possible de demander de l'aide aux **professeurs du lycée** ou même aux **tuteurs** via le discord Lycéen.
- Certaines formations demandent également des **pièces spécifiques** ou **attestation** de passation du **questionnaire** d'auto-évaluation en lien avec la formation. Elles sont systématiquement listées directement sur la fiche formation concernée.
- Pour les étudiants en **réorientation**, une **fiche de suivi** permet d'exposer le projet de réorientation et de **valoriser** les démarches effectuées en mettant en avant la **cohérence** du projet avec les vœux formulés. Elle est **facultative** mais peut être **conseillée** pour des vœux dans des filières sélectives. La fiche est associée à chaque vœu formulé sur Parcoursup dans la rubrique “**fiche de suivi d'un projet de réorientation ou de reprise d'études**”.

Une **vidéo** est disponible en cas de difficulté à la formulation des vœux : **“nos conseils pour formuler vos vœux”**.

IV. Résultats des vœux

1. Réponses possibles des formations

Pendant la **phase d'admission**, il est possible de consulter dans le dossier Parcoursup les **réponses** données par les **formations** pour chaque **vœu** et **sous-vœu** formulé. Les propositions d'admission arrivent **au fur et à mesure** et en **continu**.

Selon la formation, le candidat peut recevoir différentes réponses :

- Pour une formation **sélective** (*classe prépa, BTS, BUT, écoles, Sciences Po/IEP, IFSI, EFTS, licences sélectives, etc.*) :
 - **Oui** : le candidat doit confirmer ou non dans les délais indiqués.
 - **En attente** : le candidat est en liste d'attente, sa position est indiquée en face du vœu, elle évoluera en fonction des places qui se libèrent.
 - **Non** : le candidat n'est pas classé dans cette formation, il peut demander des explications au chef d'établissement via une notification dans son dossier.
- Pour une formation **non sélective** (*licence - LAS, PPPE, Parcours spécifique "accès santé" - PASS*) :
 - **Oui** : le candidat doit confirmer ou non dans les délais indiqués.
 - **Oui-si** : le candidat a une proposition d'admission et la formation a estimé nécessaire qu'il suive un parcours personnalisé (*remise à niveau, soutien, tutorat*).
 - **En attente** : le candidat est en liste d'attente, sa position est indiquée en face du vœu, elle évoluera en fonction des places qui se libèrent.
- Pour une formation en **apprentissage** :
 - **Oui** : le candidat est retenu sous réserve de la signature d'un contrat (*il doit rechercher un employeur pour signer un contrat d'apprentissage. C'est la condition pour être admis dans cette formation*).
 - **Non** : le candidat est refusé dans cette formation.

2. Confirmer sa candidature

Lorsque le statut d'un vœu évoluera, le **candidat** recevra une **notification** par **SMS** ou sur sa **messagerie** personnelle et celle intégrée à son dossier Parcoursup. Il est possible lors de la création du dossier de renseigner les contacts de ses **responsables légaux**, ils recevront également une notification à chaque nouvelle **proposition d'admission** à une formation.

Conseil du Tutorat :

Il est plus pertinent de **surveiller régulièrement** ses vœux sur **Parcoursup** sans attendre les notifications. Le candidat a en général deux jours pour répondre à une proposition d'admission, en cas de bug, il est important de vérifier ses vœux sans attendre de notification.

- Pour **accepter** (ou **refuser**) une **proposition d'admission**, il faut respecter les **délais** indiqués sur la proposition. En général, le candidat a deux jours pour répondre à une proposition d'admission. **RQ** : pour les lycéens de classe de terminale qui passent leurs épreuves de **baccalauréat** général et technologique, pendant les **épreuves écrites**, les délais de **réponse** aux propositions d'admission sont **suspendus**.
- Le candidat peut ensuite **accepter définitivement** la proposition d'admission, dans ce cas, il doit **compléter** son **inscription** administrative en allant consulter les modalités d'inscription indiquées par la formation en **respectant** bien la **date limite** précisée. Dans ce cas, le candidat n'est plus sur les listes d'attente des autres formations pour lesquelles il avait postulé.

- Pour les vœux **en attente**, quelques jours après le **début** de la phase d'admission principale, le candidat doit **classer** les vœux **en attente** de la phase principale qu'il souhaite conserver. Cela vaut **aussi** pour le candidat ayant **déjà accepté** une proposition mais souhaitant quand même **conserver ses vœux en attente**. Le classement n'affecte pas la proposition acceptée, elle est maintenue automatiquement.
 - Pour classer les vœux en attente, il faut se connecter au dossier et aller dans la rubrique "**Je classe mes vœux**" dans l'espace "**Mon admission**".
 - **ATTENTION** : les vœux **en attente non classés** après la date limite sont considérés comme **abandonnés**.
- Si un candidat **ne répond pas** avant la **date limite** de réponse affichée dans le dossier en face de la proposition d'admission, cette dernière est **perdue** et proposée à un autre candidat. Dans ce cas, le candidat a 3 jours pour **confirmer** son **intérêt** pour les **vœux** qu'il a en **attente**.

RQ : Chaque fois qu'un candidat **renonce** à une ou plusieurs propositions reçues, il **libère** des **places** qui seront ensuite proposées à d'autres candidats. Chaque jour, de nouveaux candidats auront donc de nouvelles propositions.

3. Deuxième Vague

La **deuxième vague** ou **phase complémentaire** permet de formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux** (*en plus des ceux que vous avez confirmés en phase principale*). Il n'y a **pas de sous-vœux** en phase complémentaire. Chaque formation demandée correspond à un vœu.

En plus de ces 10 vœux, il est toujours possible de formuler des vœux pour des formations en apprentissage dans la limite de 10 vœux maximum.

Pour qu'un vœu soit pris en compte, il suffit de **sélectionner** une **formation** et de **l'ajouter** à la **liste de vœux**. Une fois l'ensemble des éléments du **dossier complété**, il faut **enregistrer** ce vœu. Contrairement à la phase principale, aucune confirmation n'est nécessaire.

A savoir que **seules les formations** ayant des **places disponibles** sont **proposées** en phase complémentaire. Les formations n'ayant plus de liste d'attente ne sont pas proposées en phase complémentaire.

- Si le candidat **accepte** une **proposition** en **phase complémentaire** dans les **délais** indiqués, il peut **garder** ses vœux **en attente** de la phase **principale jusqu'à la fin** de cette dernière (*à la fin de la phase principale, il n'y a plus d'évolution des listes d'attente et les vœux restant en attente, sont archivés*).
- Si le candidat **ne répond pas** à une proposition d'admission avant la date limite affichée dans son dossier, en phase complémentaire comme en phase principale, il **perd** cette **proposition** et reçoit un **mail** lui demandant d'indiquer dans un délai de **3 jours** s'il souhaite **conserver** les **vœux** en liste d'**attente**.

Peuvent participer à la **phase complémentaire** :

- les candidats qui n'ont **pas reçu** de **proposition d'admission** en phase principale : *les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux et les candidats dont tous leurs vœux sont en attente.*
- les candidats inscrits sur Parcoursup qui n'ont **pas confirmé de vœux** pendant la phase complémentaire.
- les candidats qui ne se sont **jamais inscrits** sur Parcoursup. Ils doivent **d'abord** procéder à leur **inscription sur Parcoursup**.
- les candidats qui ont **déjà accepté** une proposition d'admission en phase principale peuvent également faire de **nouveaux vœux** pour des formations qui les intéresseraient davantage.
 - Pour **rappel**, un candidat ne peut accepter qu'**une seule proposition d'admission** à la fois : s'il reçoit une proposition d'admission en phase complémentaire alors qu'il en a déjà accepté une en phase principale, il doit **choisir** celle qu'il préfère.

V. Foire aux questions

- **Quels sont les critères d'admission PASS/LAS ?**

Pour retrouver les critères d'admission sur Parcoursup : "Carte des formations > PASS ou LAS Nancy > **fiche formation** PASS ou LAS souhaité > **Comprendre les critères d'analyse des candidatures** "

Fiche Formation Se connecter pour ajouter la formation aux favoris

Université de Lorraine - Département PASS - Site de Nancy (54) Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit

Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) Autres formations accessibles : Université de Lorraine - Département P. ▾

ÉTABLISSEMENT ÉTABLISSEMENT PUBLIC

FORMATION FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES 100 PLACES EN 2026 Partager la page

DIPLÔME NATIONAL DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ETAT ✉ 🔗

- Découvrir la formation et ses caractéristiques
- Comprendre les critères d'analyse des candidatures par l'établissement**
- Consulter les modalités de candidature
- Visualiser les chiffres d'accès à la formation
- Poursuivre ses études et connaître les débouchés
- Contactez et échangez avec l'établissement

-> Sur les deux dernières années, la **moyenne générale** des candidats admis tournait **autour de 14 (ou plus)**, avec au moins une **spécialité scientifique** recommandée (*Mathématiques, Sciences Physiques et Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre*).

Conseil du Tutorat :

Le premier arrivé n'est pas forcément le premier servi, il faut surtout faire **plusieurs vœux**.

Pour les Lycéens, attention à ne **pas négliger le trimestre 3** et les **notes du Baccalauréat** ; ils seront pris en compte sur Parcoursup en cas de réorientation.

Le guide Parcoursup

- **Comment accéder à la deuxième année des filières MMOPKE ?**

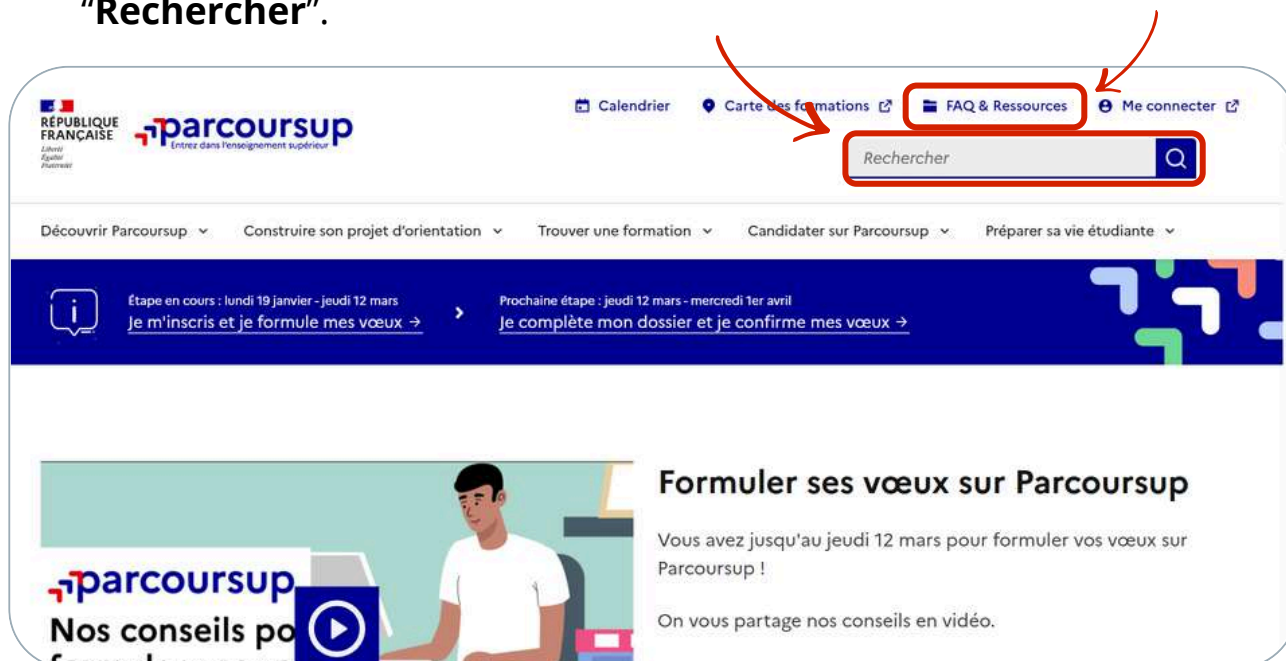
Via **Parcoursup**, les formations **PASS et LAS** permettent d'accéder aux filières de santé Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie et Ergothérapie.

Il est aussi possible de passer par des **passerelles** mais elles ne sont **pas accessibles** via **Parcoursup**. Dans ce cas, le site Parcoursup permettra de **trouver** les **informations** nécessaires et **contacts** utiles.

Conseil du Tutorat :

La licence/l'option n'influe pas directement sur l'admission en MMOPKE, mais elles peuvent apporter des connaissances utiles pour le reste de la formation.

- **RQ** : Une **FAQ** très complète est disponible sur **Parcoursup**. Il est aussi possible de chercher une information via des mots clés dans **"Rechercher"**.



The screenshot shows the Parcoursup website interface. At the top, there is a navigation bar with the following elements: the French Republic logo and 'parcoursup' logo, a 'Calendrier' button, a 'Carte des formations' button with an external link icon, a 'FAQ & Ressources' button with an external link icon, and a 'Me connecter' button with an external link icon. A red box highlights the 'FAQ & Ressources' button, and a red arrow points to it from above. Another red box highlights the search bar labeled 'Rechercher', and a red arrow points to it from above. Below the navigation bar, there are several menu items: 'Découvrir Parcoursup', 'Construire son projet d'orientation', 'Trouver une formation', 'Candidater sur Parcoursup', and 'Préparer sa vie étudiante'. A blue banner below the menu items contains an information icon and two steps: 'Étape en cours : lundi 19 janvier - jeudi 12 mars Je m'inscris et je formule mes vœux →' and 'Prochaine étape : jeudi 12 mars - mercredi 1er avril Je complète mon dossier et je confirme mes vœux →'. At the bottom, there is a promotional banner for 'Formuler ses vœux sur Parcoursup' with a video player icon and text: 'Vous avez jusqu'au jeudi 12 mars pour formuler vos vœux sur Parcoursup !' and 'On vous partage nos conseils en vidéo.'

VI. Contacts

Il est possible de prendre contact avec un **étudiant référent en santé** de la formation souhaitée via **Parcoursup**.

Dans la **carte des formations**, on prend la **Fiche de la formation** souhaitée, on trouve une rubrique "**contacter et échanger avec l'établissement**". Cette rubrique répertorie tous les **contacts** utiles en rapport avec la formation (*établissement, étudiants référents en santé, accompagnement des apprenants en situation de handicap, demande de césure en première année*).

→ *Psy-EN du SAIO, les Psy-EN des SOIP et des CIO.*

Fiche Formation

Se connecter pour ajouter la formation aux favoris

Université de Lorraine - Département PASS - Site de Nancy (54)
(Vandoeuvre-lès-Nancy - 54)
Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)

ÉTABLISSEMENT

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

FORMATION

FORMATION OUVRANT DROIT AUX BOURSES 100 PLACES EN 2026

DIPLÔME NATIONAL DE LICENCE CONTRÔLÉ PAR L'ÉTAT

Licence - Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) - option Droit

Autres formations accessibles :
Université de Lorraine - Département P. v

Partager la page

Découvrir la formation et ses caractéristiques

Comprendre les critères d'analyse des candidatures par l'établissement

Consulter les modalités de candidature

Visualiser les chiffres d'accès à la formation

Poursuivre ses études et connaître les débouchés

Contacter et échanger avec l'établissement

Tutorat Santé Lorraine :

Instagram : [tutoratsantelorraine](#),
[orientation_tslsite](#)

Site internet : www.tutoweb.net

Facebook : Tutorat Santé Lorraine



Parcoursup :

Instagram : [parcoursupinfo](#)

Site internet : <https://www.parcoursup.gouv.fr/>

<https://www.parcoursup.gouv.fr/contact>

Facebook : Parcoursup

Un grand merci à

Marie Bernardi, Mathilde Jacquemot,
Charline Magnier, Marylène Colin,
Romane Dotte, Thibaut Fouray et
Mathylda Rudowski

Pour la réalisation de ce guide



Mis à jour en 2026